

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT N° 2677**

LE 14 SEPTEMBRE 2026 À 18 H

**À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE
INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LA
RÉGLEMENTATION D'URBANISME EN VIGUEUR**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

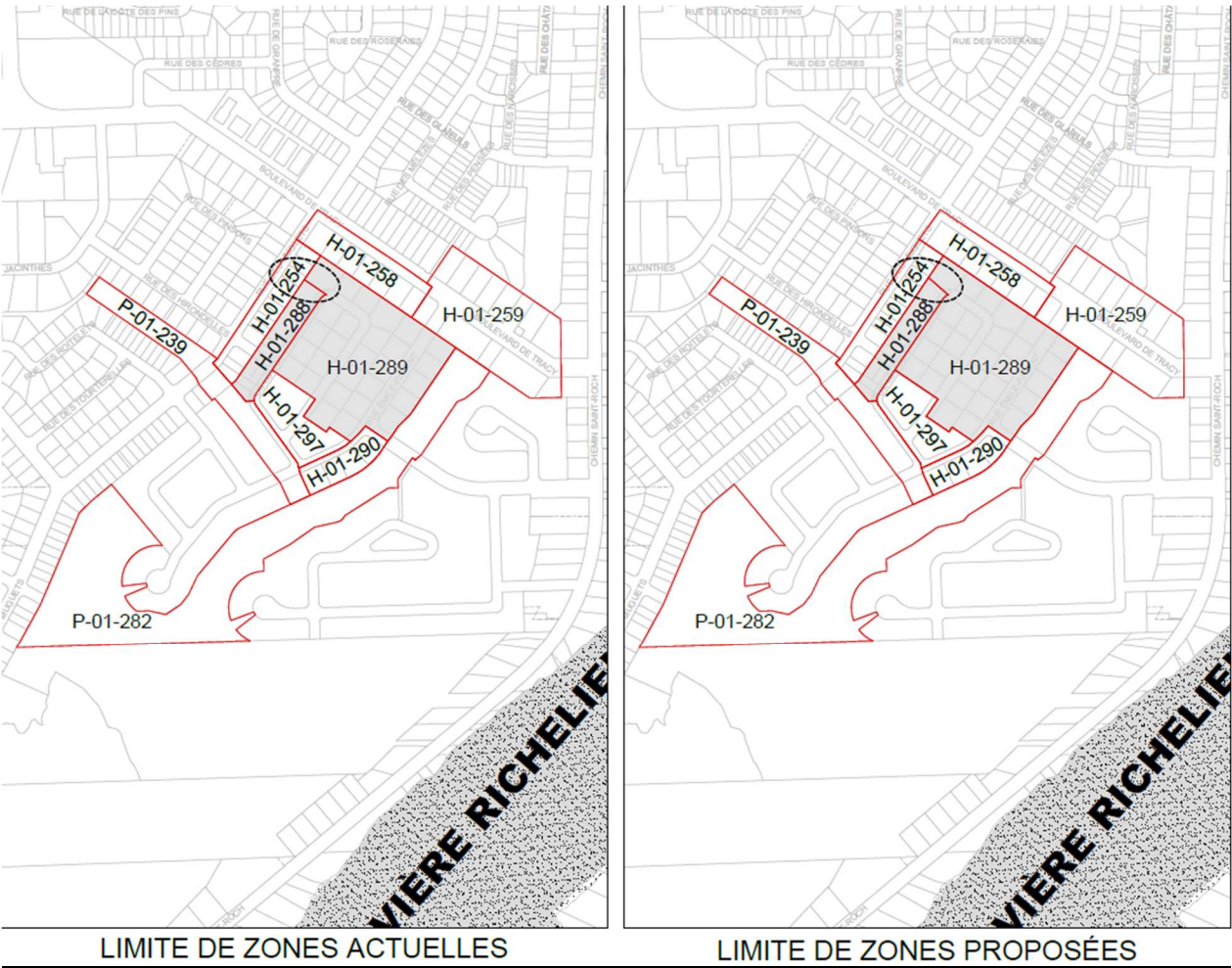
QUE le conseil a adopté par résolution, à sa séance ordinaire du 24 août 2026, le premier projet de règlement portant le numéro 2677, soit :

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 2677 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE N° 2222 AFIN D'AUTORISER UNE HABITATION UNIFAMILIALE EN
STRUCTURE ISOLÉE DANS LA ZONE H-01-288, AINSI QUE D'AGRANDIR CETTE ZONE À
MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H-01-289 »**

L'objectif de ce premier projet de règlement vise à modifier le Règlement de zonage n° 2222 de la manière suivante :

- 1) Agrandir la zone H-01-288 à même une partie de la zone H-01-289 de manière à permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée dans la zone H-01-288. Cette zone est située du côté est de la future rue Louise-Valois-Liessens.

Les zones concernées, soit les zones H-01-288 et H-01-289, sont délimitées au nord par le boulevard de Tracy, au sud par la continuité du parc linéaire des Roitelets entre la rue des Muguets et la rue Émile-Parent, à l'est par le ruisseau PDS-24 et à l'ouest par la rue des Muguets.



- 2) Modifier la grille des spécifications de la zone H-01-288 contenue dans l'« Annexe « B » Grilles des spécifications » du Règlement de zonage n° 2222 afin d'établir les normes relatives à l'implantation d'une habitation de type familial dans cette zone, soit :
- les marges avant, latérale et arrière;
 - la hauteur permise du bâtiment, en étages;
 - un seul logement autorisé;
 - projet soumis au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2226 de la Ville de Sorel-Tracy.

AVIS PUBLIC est aussi donné de ce qui suit :

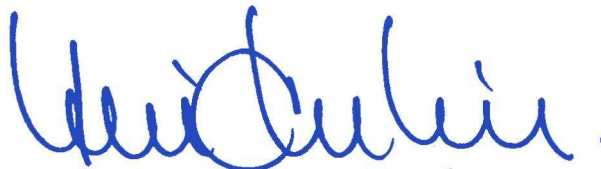
QU'une assemblée publique de consultation concernant ce premier projet de règlement aura lieu le **lundi 14 septembre 2026, à compter de 18 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 71, rue Charlotte,

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire, le maire suppléant ou tout autre membre du conseil désigné par le conseil expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet,

QUE ce premier projet de règlement et les descriptions exactes et illustrations par croquis des zones concernées sont disponibles pour consultation au bureau du greffier durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 26^e jour d'août 2026.

Le greffier,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'René Chevalier', with a stylized flourish at the end.

René Chevalier